

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Division des douanes et de l'accise—

258. Administration générale, \$4,807,852.

M. Godin: Monsieur le président, je pense que le ministre va faire un exposé pour présenter ses crédits. Voudra-t-il séparer l'examen de la Société Radio-Canada de celui du ministère du Revenu national, ou sera-t-il possible de les examiner tous les deux à l'occasion de l'étude du premier crédit?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur le président, la société Radio-Canada sera traitée d'une façon tout à fait distincte du ministère du Revenu national. Je propose,—si le comité n'y voit pas d'objection,—de commencer par la Division des douanes et de l'accise, pour passer ensuite à la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, puis à Radio-Canada et au Bureau des Gouverneurs de la Radio-diffusion.

Je me rends compte qu'il pourra y avoir certains chevauchements entre la Société Radio-Canada et le Bureau des gouverneurs, et je crois qu'il n'y aura pas lieu d'être trop sévère en tâchant de limiter le débat à l'un ou l'autre élément. Évidemment, si des questions déterminées étaient posées au sujet, soit de la Société Radio-Canada, soit du Bureau des gouverneurs, je demanderais qu'on me les adresse quand les fonctionnaires compétents seront ici, avec moi.

Je n'ai pas l'intention de faire un très long exposé sur cette question, mais en ce qui concerne la Division des douanes et de l'accise, je devrais peut-être dire un mot ou deux parce qu'il s'agit, somme toute, d'une division du gouvernement sans laquelle il serait très difficile d'administrer le Canada. Par courtoisie, peut-être devrais-je me reporter au comité qui s'est réuni l'an dernier et qui a interviewé les fonctionnaires du ministère du Revenu national et, notamment, ceux de la Division de la douane et de l'accise. Ce comité a formulé trois vœux: l'un sur l'étiquetage des marchandises importées; l'autre sur le tarif douanier s'appliquant aux dessins d'ingénieurs; le troisième sur les articles importés qui sont exemptés de la taxe de vente et d'accise. Sans vous ennuyer ou prendre le temps du comité, je puis dire brièvement que le ministère a essayé de se conformer,—et il y a réussi d'ailleurs,—aux vœux du comité dans la mesure du possible. S'il y a des questions précises à poser à ce propos, je serai heureux d'y répondre plus tard, lorsque nous traiterons des chiffres relatifs au ministère.

Je pourrais signaler en passant, monsieur le président, que la fonction principale de cette division du ministère, qui est une divi-

[L'hon. M. Fulton.]

sion administrative, consiste à percevoir des revenus. Le total des revenus perçus par cette division au cours de l'année financière écoulée s'est élevé à \$2,152,553,229, soit une augmentation de 12.4 p. 100 sur le total perçu l'année précédente.

Notre responsabilité, naturellement, s'étend aussi à l'application de diverses lois et à l'inspection des véhicules qui traversent la frontière, et ainsi de suite. Dans ce domaine, il y a eu une forte augmentation. Le nombre de véhicules qu'on a enregistrés aux postes douaniers l'an dernier s'est établi à environ 9 millions, c'est-à-dire à 190,000 de plus que l'année précédente.

Voici une question que je voudrais signaler au comité en toute humilité, mais aussi avec un peu de fierté, je pense. Malgré toute cette activité accrue, nous avons réussi à réduire le total de nos crédits de \$608,000, en comparaison de l'an dernier. Si l'on tient compte que les traitements sont comptables à eux seuls de plus de 91 p. 100 du total de nos crédits, je pense qu'on conviendra que l'administration de cette Division comprend très bien les vertus d'efficacité et d'économie. Je ne m'en arroge pas du tout le mérite, sauf pour ce qui est de la responsabilité de la Division, mais je veux rendre un hommage bien mérité aux fonctionnaires de la Division qui ont pu réaliser cette économie et, en même temps, faire plus de travail qu'il en a été fait jusqu'ici.

C'est dans le secteur des dépenses prévues pour les traitements que nous avons pu faire une réduction considérable. Nous avons réduit de 99 les effectifs du ministère, sans cependant congédier personne. Nous avons transféré les gens d'un service à un autre. Nous y sommes arrivés par l'emploi de méthodes plus efficaces, l'utilisation de machines, de calculatrices et autres dispositifs. Enfin, nous y avons réussi. Nous avons obtenu des résultats comparables à la Division de l'impôt, et c'est la deuxième année de suite que notre ministère annonce une réduction des dépenses et un accroissement de la somme de travail, travail dont le ministère s'est acquitté, je crois, de façon satisfaisante.

L'administration a subi diverses modifications au cours de l'année. Je puis en signaler une ou deux. D'abord, par souci de la commodité du public et de l'efficacité de notre travail, nous avons aboli au cours de l'année la formule de douane E-60, que les Canadiens, comme bien des députés le savent, devaient remplir à l'égard de leurs voitures lorsqu'ils sortaient du Canada. Nous y avons changé cela, et, selon toute apparence, le public en est très content.